

## Règlement du Triathlon de Châteauneuf-La-Forêt

La manifestation qui se tiendra le dimanche 10 mai 2020 est organisée par Briance Roselle Aventure (association loi 1901)

### Programme de la journée :

#### Matin : Triathlons XS et épreuve jeunes

**10H:** Triathlon XS (350m de natation/8km à vélo sur route/2.5km de course à pied) en individuel ou en relais: accessible à partir de la catégorie Benjamin (nés en 2008 et avant). Ouvert aux licenciés FFtri et non-licenciés.

**11h :** Triathlon 6/9 ans (50m de natation/1km de vtt/500m de course à pied) en individuel : accessible aux enfants nés en 2011, 2012, 2013 et 2014. Ouvert aux licenciés FFtri et non-licenciés.

**11h15 :** Triathlon 10/13 ans (150m de natation/2.5km de vélo (vtt)/1km de course à pied) en individuel, accessible aux enfants nés en 2007, 2008, 2009 et 2010. Ouvert aux licenciés FFtri et non-licenciés.

**12h00 :** Remise des récompenses des Triathlons

#### Après-midi : Triathlons S et M

**14H00 :** Triathlon S (750m de natation/20km de vélo/5km de course à pied) en individuel ou en relais, accessible à partir de la catégorie cadet (nés en 2004 et avant) en individuel et à partir de minimes en relais. Ouvert aux licenciés FFtri et aux non-licenciés.

**14h05 :** Triathlon M (1500m de natation/40km à vélo sur route/10km à pied) en individuel ou en relais. Accessible à partir de la catégorie Junior (nés en 2002 et avant) pour la course en individuel et à partir de cadet pour les relais. Ouvert aux licenciés FFtri et non-licenciés.

### **Art 1 : Conditions d'accès**

Les différentes épreuves de la journée sont ouvertes à toutes les personnes licenciées de la Fédération Française de Triathlon, ainsi qu'aux non licenciés qui auront pris un pass compétition (valable sur la journée) à retirer en même temps que les dossards et sur présentation impérative d'un certificat médical de non contre-indication à **la pratique du triathlon en compétition de moins d'un an.**

Pour les relais, les licenciés des fédérations suivantes sont dispensés de certificat médical :

- Licenciés FFN qui courent la partie natation,
- Licenciés FFC qui courent la partie vélo,
- Licenciés FFA qui courent la partie pédestre
- Licenciés Ufolep dans la discipline effectué lors du triathlon avec mention compétition

### **Art 2 : Inscriptions**

Les inscriptions se feront par internet sur le site du chronométreur de l'épreuve : « Espace Compétition ». Le paiement se fera directement lors de l'engagement sur internet, par carte bancaire.

Toute inscription sur place sera majorée de 3 euros sous réserve de place disponible.

### **Art 3 : Date limite d'inscription**

Tous les engagements devront être réalisés sur internet avant le vendredi 8 mai à 14h.

### **Art 4 : Droit d'inscriptions**

- **Triathlon XS** en individuel : 10€ pour les licenciés FFTri + 2€ pour les non licenciés pour s'acquitter du pass compétition.  
12€ pour l'équipe + 2€ par non licenciés FFTri
- **Triathlon S** en individuel : 20€ pour les licenciés FFTri + 5€ pour les non licenciés pour s'acquitter du pass compétition. En relais 30€ pour l'équipe + 2€ par non licenciés FFTri
- **Triathlon Jeunes :**
  - 6/9 ans : 1€ pour les licenciés FFTri + 2€ pour les non licenciés (pass compétition)
  - 10/13 ans : 2€ pour les licenciés FFTri + 2€ pour les non licenciés (pass compétition)
- **Triathlon M** en individuel : 35€ pour les licenciés FFTri + 20€ pour les non licenciés pour s'acquitter du pass compétition. En relais 45€ pour l'équipe + 2€ par non licenciés FFTri

### **Art 5 : retrait des dossards**

Le retrait des dossards s'effectuera le dimanche 10 mai à partir de 8h00 sur place à l'esplanade du lac de Châteauneuf-la-forêt.

### **Art 6 : Déroulement des épreuves**

Toutes les courses de la journée sont soumises à la réglementation de la FFTri en vigueur cette année. Les participants seront donc tenus de respecter le briefing de course et les consignes des arbitres présents.

### **Art 7 : Echauffement**

Les concurrents auront la possibilité de s'échauffer dans le lac et sur la route avant le début du triathlon XS le matin et du triathlon S l'après-midi. Une fois la compétition débutée, il sera possible de s'échauffer sur le circuit vélo uniquement dans le sens de la course.

### **Art 8 : Natation**

La partie natation des différentes épreuves se déroulera dans le lac de Châteauneuf-la-forêt. L'échauffement pourra se faire dans le lac à condition de ne pas gêner les épreuves en cours. Le départ natation s'effectuera sur la plage entre 2 flammes.

Le port de la combinaison néoprène sera autorisé en fonction de la température de l'eau (réglementation FFTri). Attention si la température de l'eau est en dessous de 16° la combinaison néoprène devient obligatoire (réglementation FFTri). Le port du bonnet de bain est obligatoire pendant la partie natation.

Attention peut être annulée en cas de température trop basse (cf réglementation FFTri), l'épreuve deviendrait donc, un duathlon.

### **Art 9 : Partie Cycliste**

La course cycliste se déroulera sur route sur un circuit de 3km pour le triathlon XS et sur un circuit de 20km pour le triathlon S et M. La route sera ouverte à la circulation dans les 2 sens de la course pour les circuits

vélo XS, S et M. Vous devrez donc faire attention à respecter le code de la route, notamment sur la D12, D15 et D16. Chaque concurrent devra respecter la réglementation FFTri. Le drafting (aspiration/abri) est interdit sur l'ensemble des courses. Tout contrevenant à cette règle se verra pénalisé.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire. Le jet de déchet est interdit sur la chaussée et tout contrevenant à cette règle sera immédiatement mis hors course s'il ne peut réparer son erreur.

La partie cycliste des épreuves jeunes se déroule en quasi totalité sur chemin, le vtt est donc impératif.

#### **Art 10 : Partie Pédestre**

La course à pied se déroulera autour du lac sur chemin et zone enherbée sur un circuit de 2.5km.

Pour les courses enfants des boucles spéciales sur herbe et sur chemin seront mises en place.

#### **Art 11 : Parc à vélo**

Il sera situé sur le parking de l'esplanade du lac de Châteauneuf-la-forêt. Les participants pourront rentrer leurs matériels avant les courses sous contrôle des arbitres. L'ouverture du parc à vélo aura lieu entre 1h30 et 30min avant le départ des courses, suivant les horaires indiqués sur le programme des courses diffusé sur le site internet du club.

#### **Art 12 : Classements**

**Triathlon jeunes, XS, S et M:** le classement sera déterminé en fonction du temps réalisé par les participants à l'issue de la course. Chronométrage avec système de puces.

#### **Art 13 : Remise des récompenses**

Pour les triathlons XS et jeunes se déroulant le matin, elle aura lieu durant la pause repas aux alentours de 12H00 devant l'esplanade du lac.

*Un podium scratch masculin et féminin récompensera le triathlon S. Les premiers de chaque catégorie (de cadet à vétérans) masculin et féminin seront également récompensés.*

*Un podium scratch masculin et féminin récompensera le triathlon XS. Les podiums benjamins et Minimes masculins et féminins seront également récompensés.*

*Un podium scratch masculin et féminin récompensera le triathlon M. Les premiers de chaque catégorie seront également récompensés.*

*Sur chacune des courses S et M un podium scratch récompensera les 3 premiers relais ainsi que la première équipe féminine et la première équipe mixte hors scratch.*

*Un podium récompensera les relais du XS avec également un classement pour le challenge des collèges.*

#### **Art 14 : Repas**

Il sera possible de déjeuner sur place sur réservation préalable auprès de Briance Roselle aventure avant le 16 mai. Le prix de 7 € par plateau pour les adultes et de 5 € pour les moins de 12 ans sera réglé lors de l'inscription via le site du chronométreur.

#### **Art 15 : parkings participants**

Des zones de stationnement seront à disposition des participants afin de ne pas entraver la circulation et gêner l'épreuve. Attention, tout véhicule stationné sur le parcours pourra être déplacé pour des raisons de sécurité.

#### **Art 16 : Annulation**

En cas d'annulation ou de raccourcissement des circuits dû à une décision préfectorale, aucun remboursement des sommes perçues ne pourra avoir lieu. En effet, l'organisation a engagé des frais importants pour mettre en place cette journée.

**Art 17 : Propreté**

Des zones de propreté seront mises en place sur la partie pédestre. Tout jet de déchet doit se faire dans ces zones. Tout contrevenant à cette règle sera immédiatement pénalisé.

